



Rapport annuel 2017

Rapport annuel 2017	1
1 Carte Blanche du Président	2
2 Carte Blanche du Vice-président	4
3 Manifestations 2017	5
3.1 Le monde du travail numérique – Défis pour l'Etat social	5
3.2 Assemblée générale de l'ASPS.....	6
3.3 La formation plutôt que l'aide sociale: des chances pour les adultes.....	6
4 Publications	6
4.1 Dictionnaire de politique sociale	6
5 Information	7
5.1 Nouveau site web 2017	7
5.2 Lettres aux membres et newsletters	7
6 Organisation	7
6.1 Comité	7
6.2 Secrétariat général	8
6.3 Effectif des membres	9

1 Carte Blanche du Président

Jean-Michel Bonvin

Politique sociale et réduction des inégalités. Quelques défis à relever dans le contexte suisse

La question des inégalités s'est considérablement complexifiée dans les 20 à 30 dernières années. Il ne s'agit plus simplement de réduire les inégalités matérielles ou de revenu, au travers de mécanismes de redistribution visant à octroyer des prestations de remplacement aux personnes sans emploi ; il faut aussi promouvoir l'égalité des chances en donnant autant que possible à toutes et tous (indépendamment de leur origine sociale, sexe, nationalité, âge, etc.) les moyens d'une insertion sociale et professionnelle de qualité. On vise ainsi à égaliser non seulement les conditions de vie, mais aussi les opportunités de mener une existence digne et valorisée. Un des principaux objectifs pour les politiques sociales contemporaines, en Suisse comme ailleurs, consiste à agir simultanément sur ces deux fronts.

La réduction des inégalités matérielles est actuellement confrontée à des défis majeurs. Dans la très grande majorité des pays de l'OCDE, la poursuite de cet objectif passe notamment par l'accès à des prestations sociales de remplacement d'un niveau adéquat pour toutes les personnes ne tirant pas de revenu d'une activité lucrative. En Suisse, le système d'assurances sociales est étendu et sert des prestations d'un niveau et d'une durée plutôt élevés en comparaison internationale. Ces prestations permettent de réduire significativement le nombre de personnes exposées au risque de pauvreté. Dans les deux dernières décennies, les conditions d'octroi et de maintien du droit aux prestations se sont toutefois durcies dans de nombreux domaines (chômage, invalidité, aide sociale), ce qui a rendu leur accès plus difficile, notamment dans un contexte où l'assainissement financier des assurances sociales est présenté comme une priorité. Des études scientifiques seraient ici bienvenues, afin d'évaluer avec davantage de précision les effets entraînés par ces conditions restrictives et, surtout, pour savoir ce qu'il advient de ceux qui ne remplissent pas ces conditions et sont donc exclus des prestations : sont-ils renvoyés à l'aide sociale ? Doivent-ils compter sur l'aide de leurs proches ou d'associations ? L'assainissement financier des assurances sociales se réalise-t-il au détriment de la réduction des inégalités matérielles ? Un autre développement à cet égard préoccupant concerne la précarisation du marché du travail qui est illustrée par l'augmentation du nombre de travailleurs pauvres, dont le revenu doit souvent être complété par des prestations d'assistance sociale. De la sorte, le travail ne joue plus autant qu'auparavant son rôle d'intégrateur social et devient même parfois un facteur d'augmentation de la précarité et de la pauvreté. Cette évolution requiert de repenser l'articulation travail-protection sociale dans l'optique d'une réduction des inégalités matérielles.

La promotion de l'égalité des chances doit également faire face à de nombreux défis. Dans la plupart des pays, cet objectif passe par la possibilité donnée à tous de se former tout au long de la vie et le développement de programmes dits d' « éducation de la deuxième chance ». A ce titre, la Suisse se signale par un accroissement important des mesures actives dans le champ de l'assurance-chômage, l'assurance-invalidité et l'aide sociale. A quelques exceptions près, ces programmes restent toutefois d'ampleur et de durée modestes et ne suffisent pas à octroyer des qualifications reconnues. Il s'agit plutôt d'apprendre à rédiger des CV ou des lettres de motivation convaincantes, d'acquérir des compétences de base en français ou en informatique, toutes choses très utiles mais qui ne permettent pas toujours de convaincre des employeurs potentiels. De plus, les programmes les plus qualifiants sont souvent réservés aux plus qualifiés parmi les

bénéficiaires de prestations sociales, ceux pour qui les retours attendus sur investissement apparaissent plus élevés. De fait, la logique d'investissement social qui prévaut dans de tels programmes entraîne des effets de sélectivité qui voit les mesures les plus ambitieuses se concentrer sur les publics les moins défavorisés, ce qui est désigné comme un « effet Matthieu » dans le jargon. Au-delà, on observe aussi des phénomènes d'auto-sélection par les bénéficiaires eux-mêmes qui soit ne souhaitent pas se soumettre aux exigences posées par ces mesures, soit s'en jugent incapables, ce qui conduit à l'augmentation du non-recours aux prestations sociales. Au final, des programmes visant à promouvoir l'égalité des chances n'y parviennent que partiellement, en raison de leur amplitude limitée et de leurs effets de sélection et d'auto-sélection. Ici aussi, des études scientifiques seraient utiles pour mieux documenter l'amplitude de ces effets. La prégnance des pratiques discriminatoires sur le marché du travail, notamment en lien avec l'âge, la nationalité, le sexe ou le handicap, est aussi une question mériterait une attention supplémentaire, dans la mesure où de tels comportements empêchent l'égalisation des chances et des opportunités pour les personnes concernées.

Au total, il apparaît que la Suisse pourrait et devrait déployer des efforts supplémentaires pour relever les défis liés à la lutte contre les inégalités. D'une part, la réduction des inégalités matérielles exige un accès garanti à des prestations sociales de qualité et une redéfinition de l'articulation travail-protection sociale dans un contexte où le travail ne joue pas toujours son rôle d'intégrateur social. D'autre part, la promotion de l'égalité des chances requiert le développement de programmes d'« éducation de la deuxième chance » encore plus ambitieux et dont l'accessibilité est garantie à tous, ainsi que la mise en place d'une action résolue contre les pratiques discriminatoires sur le marché du travail. Ces phénomènes restent encore aujourd'hui trop mal connus et la recherche scientifique aurait sans nul doute un rôle important à jouer pour améliorer nos connaissances à cet égard et ainsi orienter le processus de réforme des politiques sociales.

2 Carte Blanche du Vice-président

Andreas Dummermuth

C'est ainsi que fonctionne la Suisse

La sécurité sociale est l'une des tâches infrastructurelles majeures de tout Etat performant. Un bon système de prévoyance vieillesse se distingue lui aussi par une adaptation permanente aux conditions et besoins changeants de la société et de l'économie. De même, tous les organismes d'assurances doivent mettre en œuvre l'ensemble des décisions du parlement de manière compétente, à temps et de façon économique.

Pour l'assurance vieillesse, cela veut dire que la Suisse doit intégrer l'évolution démographique et la longévité des bénéficiaires de rentes en permanence dans ses systèmes. Et en même temps, se prononcer sur le niveau recherché de la prévoyance vieillesse. C'est ce que le parlement fédéral a fait le 17 mars 2017 avec le paquet "Prévoyance vieillesse 2020" (PV2020) en adoptant un double projet à une majorité ultra-courte. La mise en vigueur était prévue pour le 1^{er} janvier 2018. Pour les caisses de compensation en tant que partenaires responsables de la mise en œuvre, cette journée du mois de mars 2017 a été le coup d'envoi contraignant du projet de mise en œuvre „PV2020“. L'information de l'opinion publique, l'informatique, la formation des collaboratrices et collaborateurs, les documentations spécialisées – tout cela devait être au point. Et il l'était.

Or, le 24 septembre 2017, le peuple et les cantons ont rejeté la PV2020. Le départ à pleins gaz du 17 mars 2017 a été suivi d'un freinage brusque le 24 septembre 2017. Le travail fourni par les caisses de compensation a-t-il donc été peine perdue? Que nenni. C'est le prix de la démocratie! Par ailleurs, de nombreux travaux préparatoires sont prêts dans les tiroirs et peuvent en être sortis lors de la prochaine réforme.

Les facteurs décrits distinguent la Suisse: d'une part, la grande fidélité technique de mise en œuvre de la part des organismes d'assurance; la force et la créativité dont ils ont fait preuve pour relever à temps un nouveau défi et pour assurer une sécurité de production à tout moment. Un oui le 24 septembre 2017 aurait été mis en œuvre de manière non spectaculaire, fiable, sûre et proche des citoyens. Mais le deuxième facteur est beaucoup plus important: ce n'est pas le parlement fédéral qui décide de manière définitive sur les points clé majeurs de la prévoyance vieillesse tels que l'âge de la retraite, le montant des rentes et le financement. Ceci est le cas en Italie, en Allemagne et en France. En Suisse, ce sont le peuple et les cantons.

Dans ce modèle étatique, la sécurité sociale ne peut pas être réorganisée en contournant une majorité. Dès lors, le parlement fédéral et le Conseil fédéral doivent fournir des réponses claires et nettes à trois questions des votantes et votants: les réformes sont-elles nécessaires? Sont-elles appropriées? Sont-elles équilibrées? Après le 24 septembre 2017, il s'agit de reformuler ces trois questions.

3 Manifestations 2017

3.1 Le monde du travail numérique – Défis pour l'Etat social

25 octobre 2017, Berne: Assemblée générale de l'ASPS

Lors de l'Assemblée générale de l'ASPS du 25 octobre 2017, une centaine de participantes et participants se sont intéressés au sujet «Le monde du travail numérique – Défis pour l'Etat social». Les différentes présentations sont disponibles sur le site web de l'ASPS (www.svsp.ch/fr/archives/2017/).

Depuis deux décennies environ, la numérisation progresse. Les évolutions qui y sont liées au niveau de la société, de l'économie et notamment aussi du marché du travail semblent s'accélérer sans cesse. Quant à savoir si ces changements apportent davantage de chances ou de risques, la réponse dépend fortement des métiers et des formations des personnes actives. Des activités de plus en plus nombreuses destinées aux personnes faiblement ou moyennement qualifiées disparaissent, elles sont exécutées par des machines ou directement par le client. Les compétences techniques et les connaissances dans le domaine des technologies de l'information et de la communication gagnent en importance. Des entreprises traditionnelles sont devancées par des entreprises aux formes d'organisation et d'occupation nouvelles, avant que des questions de droit du travail et de droit social autour des nouveaux «business modèles» ne soient résolues.

Les questions qui se posent dans ce contexte sont multiples: quels sont les emplois qui disparaissent, quels sont les nouveaux emplois créés? Quelles sont les conditions qui doivent être réunies pour être bien qualifié à l'avenir? Quelles sont les répercussions d'un marché du travail numérisé sur notre système de sécurité sociale? Qui sont les perdantes et les perdants du nouveau monde du travail? Quelles sont les chances que le travail du futur offre aux personnes sans formation professionnelle ou sans connaissances informatiques approfondies? Quelles sont les chances des employé/es d'un certain âge, des «digital immigrants», qui ne sont entrés en contact avec le monde numérique qu'à l'âge adulte et qui sont maintenant devancés par les jeunes, les «digital natives»?

De telles questions ont été réfléchies et discutées dans le cadre du Congrès annuel de l'ASPS. Uma Rani, Senior Economist auprès de l'Organisation internationale du travail (OIT), a présenté la naissance de nouvelles formes de travail dans une perspective internationale, alors que Dennis Brandes, Research Manager auprès de Deloitte, a mis au centre les évolutions en Suisse. Les risques liés à l'absence de protection sociale, au travail au noir ou à une concentration unilatérale des revenus apparaissant avec ce nouveau monde du travail ont été illustrés par Christoph Hauser de la Hochschule Luzern et George Sheldon de l'Université de Bâle a mis en évidence les chances que ce changement réserve aux personnes faiblement qualifiées. Kurt Pärli, lui aussi de l'Université de Bâle, a repris ces contenus en montrant leur importance pour le droit du travail et les assurances sociales avant que Jürg Schweri de l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle a abordé les nouvelles exigences en matière de formation.

La Congrès annuel s'est terminé par une Table ronde entre différentes expertes et experts, animée par Marie-Thérèse Weber-Gobet (membre du Comité de l'ASPS) et réunissant le Dr Ursina Jud Huwiler (SECO), le Dr Joël Luc Cachelin (fondateur de wissensfabrik.ch), Gabriel Fischer (Travail.Suisse) et Martin Kaiser (Union patronale suisse). Les participantes et participants sont arrivés à la conclusion que la simplification est la meilleure façon d'adapter le système social aux besoins actuels.

3.2 Assemblée générale de l'ASPS

Après les affaires statutaires, le Président de l'ASPS, Jean Michel Bonvin, a passé en revue les activités de l'ASPS en 2017 pour porter son attention ensuite sur l'année à venir. Les membres présents ont été associés à la conception des manifestations prévues pour 2018. Concrètement, il s'agissait de l'orientation thématique du Congrès annuel 2018 ainsi que de suggestions pour célébrer comme il se doit la publication du Dictionnaire de politique sociale qui paraîtra en 2018 au terme de plusieurs années de travail intense.

3.3 La formation plutôt que l'aide sociale: des chances pour les adultes

8 mars 2017, Bienne: Journée nationale de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) de Bienne, en collaboration avec l'ASPS et l'Artias

En Suisse, une formation professionnelle insuffisante est l'un des facteurs principaux de risque de pauvreté. Le progrès technologique a pour conséquence que la demande de professionnels bien formés est forte. En revanche, les personnes faiblement qualifiées ont des difficultés croissantes à trouver un emploi, puisque les travaux simples et répétitifs disparaissent de plus en plus du marché du travail. Lors d'une rencontre organisée le 8 mars 2017 à Bienne par la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), 250 professionnelles et professionnels ont discuté et présenté des projets et des stratégies de formation prometteurs permettant d'éviter la dépendance de l'aide sociale si possible à l'avance. Vous trouverez les présentations sur le site web de la CSIAS (www.csias.ch/manifestations/archives/2017)

La rencontre a mis un accent particulier sur la formation de base, puisque quelque 28% des bénéficiaires de l'aide sociale ne disposent pas de compétences de base suffisantes et ont de la peine à lire et à comprendre des textes même simples ou à résoudre des problèmes mathématiques simples. Ceci vaut pour les Suissesses et les Suisses et tout particulièrement aussi pour les étrangères et étrangers à l'aide sociale. Les employeurs occupant des adultes à la formation de base faible pourraient jouer un rôle très déterminant dans l'encouragement des compétences de base. Le projet GO présenté à Bienne est un instrument permettant de renforcer les compétences de base des adultes directement à la place de travail. Autres projets présentés à Bienne: FORMAD (VD) et Réalise (GE).

L'ASPS a soutenu la rencontre en tant que partenaire de la CSIAS. Les investissements dans la formation sont payants, puisqu'ils ouvrent des perspectives professionnelles aux personnes concernées, qu'ils exploitent le potentiel national de main-d'œuvre et, facteur non négligeable, qu'ils réduisent les coûts d'aide sociale dans les cantons et les communes. Cet encouragement est d'une importance cruciale pour l'ASPS, comme son Président Jean-Michel Bonvin l'a expliqué dans sa Carte Blanche dans le rapport annuel 2016 de l'ASPS. A cet époque, le sujet a également été approfondi dans une publication éditée par lui-même et d'autres auteures et auteurs (Investir dans la protection sociale – atouts et limites pour la Suisse, Jean-Michel Bonvin, Stephan Dahmen (éd.), allemand/français, 160 pages, Seismo-Verlag, ISBN 978-3-03777-148-8).

4 Publications

4.1 Dictionnaire de politique sociale

La réédition du Dictionnaire de politique sociale est préparée en collaboration avec LIVES (pôle de recherche national) et la HES-SO. Au cours de l'année sous revue, l'essentiel des contributions

a pu être saisi, évalué et finalisé. L'achèvement de ce processus est prévu pour le printemps 2018. En parallèle, la traduction des contributions ainsi que la vérification de celles-ci par deux experts spécialisés ont été lancées dès l'été 2017. L'éditeur prévu a procédé à une première pagination estimée à quelque 550 pages pour chacune des éditions (française et allemande). Et finalement, une dernière collecte de fonds a été organisée dans le courant de l'année sous revue afin d'assurer la base financière. La fin des travaux est prévue pour fin 2018.

5 Information

5.1 Nouveau site web 2017

En 2017, l'ASPS a renouvelé sa présence internet (www.asps.ch). Sous la direction d'Anita Berisha et en collaboration avec un partenaire externe, une nouvelle présence a été créée qui présente les contenus régulièrement mis à jour de manière conviviale sur le site web et qui réserve de nouvelles possibilités de gestion des membres. Par ailleurs, elle permet notamment de s'inscrire simplement et sans obstacles à nos congrès via le site web. Tout ceci a été mis en œuvre sur la base de l'identité existante de notre association et les anciens contenus ont été repris et adaptés au nouveau format.

5.2 Lettres aux membres et newsletters

L'ASPS informe ses membres et d'autres personnes intéressées régulièrement sur des manifestations, des publications et d'autres sujets d'intérêt en lien avec la politique sociale sous forme de newsletters et de lettre aux membres. En 2017, quatre newsletters et une lettre aux membres en français et en allemand ont été envoyées. La lettre aux membres est adressée à l'ensemble des membres de l'ASPS, la newsletter est envoyée tant aux membres de l'ASPS qu'à d'autres personnes intéressées, au total à 577 adresses (529 a, 48 FR).

6 Organisation

6.1 Comité

Le Comité de l'ASPS travaille à titre bénévole. Avec un grand dévouement et beaucoup d'idéalisme, les membres du Comité s'engagent pour pouvoir proposer chaque année un programme stimulant et varié. Le Comité se réunit environ quatre fois par an afin de concevoir et organiser les différentes activités. Les réunions d'une durée d'une demi-journée sont régulièrement enrichies par des interventions d'input d'expertes et experts externes. En juin 2017, le Comité a accueilli Werner Riedweg et le Prof. Dr Jörg Dittmann qui ont présenté leur engagement au sein du Verein für Sozialplanung (VSOP).

En 2017, le Comité n'a pas connu de mutations.

Nom/prénom	Fonction et activité
Bonvin Jean-Michel (Président)	Professeur, l'Université de Genève
Dummermuth Andreas (Vice-président)	Directeur Ausgleichskasse Schwyz
Beuchat Stéphane	Co-secrétaire général Avenir Social
Bianchi Doris	Adjointe du premier secrétaire de l'Union syndicale suisse
Hugentobler Valérie	Professeure, HES-SO - Ecole d'études sociales et pédagogiques
Knöpfel Carlo	Professeur, FHNW - Hochschule für Soziale Arbeit, Institut Sozialplanung und Stadtentwicklung
Knupfer Caroline	Secrétaire générale adjointe, Secrétariat général du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)
Sandoz Olivier	Directeur générale adjoint, Direction générale, Fédération des Entreprises Romandes Genève
Strohmeier Navarro Smith Rahel	Professeure, ZHAW - Zürcher Hochschule für angewandte Wissenschaften, Departement soziale Arbeit
Tecklenburg Ueli	Ancien Secrétaire général de la CSIAS
Wächter Matthias	Senior Researcher, HSLU – Hochschule Luzern, Departement Wirtschaft
Weber-Gobet Marie-Thérèse	Collaboratrices aux projets de Travail.Suisse, chargée de la défense des intérêts d'Inclusion Handicap, Vice-présidente du Conseil de fondation de Pro Senectute Suisse, ancienne Conseillère nationale
Wild Martin	Chef de section travail social, BFH - Haute école spécialisée bernoise

6.2 Secrétariat général

Au printemps 2017, le Secrétariat général de l'ASPS a connu un changement. Christin Kehrl, qui avait géré les affaires de l'ASPS depuis le 1er janvier 2015, a quitté le secteur Etudes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) et ainsi également son mandat de Secrétaire générale de l'ASPS. Son successeur est le Dr iur. Alexander Suter qui travaille comme juriste auprès de la CSIAS depuis novembre 2015 et qui y dirige depuis le printemps 2017 le nouveau secteur Droit et conseil. Dans cette fonction, il a également repris le mandat de Secrétaire général de l'ASPS. Les fonctions d'Anita Berisha (administration) et de Marlis Caputo (comptabilité) sont restées inchangées au sein du Secrétariat général.

6.3 Effectif des membres

En 2017, l'ASPS a enregistré 11 nouvelles adhésions et 3 démissions. Au 31.12.2017, l'ASPS compte ainsi un total de 228 membres (162 membres individuels et 66 membres collectifs). L'ASPS voit dans cette évolution réjouissante un signe d'estime et de reconnaissance de son travail et de ses manifestations de haute qualité. L'ASPS renoncera également l'année prochaine à des efforts de recrutement particuliers, souhaitant plutôt souligner l'intérêt d'une adhésion notamment par des manifestations et des publications d'excellence.

Berne, le 16 mai 2018